CONSEIL COMMUNAL
LE VAUD
conseil.communal@levaud.ch

Procès-verbal de la séance du Conseil communal de Le Vaud du jeudi 16 juin 2022 à 20h Salle Mont-Blanc

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de Madame Ariane Gétaz.

Ordre du jour :

1. Appel.
2. Communications de la Présidente.
3. Communications de la Municipalité.
4. PV de la séance du 05 mai 2022.
5. Rapport de gestion 2021 de la Municipalité. Rapport de la Commission de gestion et vote.
6. Comptes 2021. Rapport de la Commission des finances et vote.
7. Préavis municipal N°7/2022 : Demande d'approbation pour dépense imprévisible et exceptionnelle – Berges de La Serine. Rapport de la Commission des finances et vote.
8. Elections statutaires :
   a. du/de la Président/e,
   b. du/de la 1er/ère Vice-Président/e,
   c. du/de la 2ème Vice-Président/e,
   d. des 2 scrutateurs/trices,
   e. des scrutateurs/trices suppléants/es,
   f. de la Commission de gestion,
   g. de la Commission des finances.
9. Communications des délégués aux associations.
10. Divers et propositions individuelles.

1. Appel.

Il est constaté la présence de 34 conseillers/ères sur un total de 45.

Excusé/es : Mme et MM M. Arpin, R. Badoud, L. Christinet, A. Di Tullio Maghe, C. Duclos, E. Félix, F. Haenggeli, O. Hog, M. Leuba, L. Vouros et Ch Sudan.

Il me semble qu'il y a beaucoup de M

2. Communications de la Présidente.

La Présidente lit le courrier de démission de la Municipale Chantal Landeiro et annonce que les élections complémentaires seront mises sur pied après consultation de la Préfecture.

Elle lit l'article 69 du règlement du Conseil communal sur la prise de parole :

« La discussion étant ouverte, chaque membre peut demander la parole au Président qui l'accorde suivant l'ordre dans lequel chacun l'a demandée. Sauf les membres de la commission et ceux de la Municipalité, nul ne peut obtenir une seconde fois la parole tant qu'un membre de l'assemblée qui n'a pas encore parlé la demande. »

Elle transmet le souhait de la Municipalité que, sauf urgence, les questions devront être adressées au greffe qui transmettra au Municipal concerné.

La Présidente propose à l'assemblée d'accepter que Mme Fabienne Gerber, boursière communale, puisse prendre la parole concernant les comptes 2021 au point 6 de l'ordre du jour.

- **Vote** : La proposition est acceptée à l'unanimité.

3. Communications de la Municipalité.

La Présidente invite les membres de la Municipalité à présenter leurs communications, elle rappelle que les questions des conseillers/ères sont attendues au point 10. « Divers et propositions individuelles » et les prie de noter leurs remarques.

- N. Beck :
  - Un recours a été déposé par la campagne de téléphone contre contre la décision de la Municipalité de ne pas accepter la construction de l'antenne.
- S. Humbert :
  - Une réflexion est en cours pour que les automobilistes respectent les limitations de vitesse, notamment la zone 20 devant le zoo où la vitesse est systématiquement dépassée de sorte que cette limitation ne peut pas être certifiée.
  - Il constate des problèmes de visibilité aux sorties des propriétés. La Municipalité fera des tournées de reconnaissance et avisera les propriétaires par courrier des mesures à prendre.
  - Plantes invasives : les Vaulis sont priés d'aviser le greffe s'ils en décèlent.

4. PV de la séance du 5 mai 2022.

La lecture n'est pas demandée.

Page 3, point 6, 2ème paragraphe, S. Humbert, Municipal, rectifie que « … la dégradation s'est multipliée par 4 par rapport à celle prévue. … » au lieu de 3.

- **Vote** : La rectification est acceptée par 29 oui et 4 abstentions.

Page 4, point 8, 5ème paragraphe, F. Haenggeli a envoyé par courriel la modification de son intervention souhaitant la transcription de l'entier de son intervention au sujet de l'antenne de téléphone mobile : « En réaction à l'intervention de M Sutter, je tiens à relever que le processus démocratique a été totalement ignoré dans cette affaire depuis le début. Aucune information à la population avant la mise à l'enquête, aucune consultation et, par la suite, aucune réponse aux nombreuses oppositions déposées lors de la mise à l'enquête. La Municipalité a eu le courage de stopper cette procédure boiteuse. Donc au vu du contexte, regretter que cette décision ait été prise sans consultation me semble totalement déplacé. »

- **Vote** : La modification est refusée par 2 oui, 24 non et 7 abstentions.

Page 5, 7ème paragraphe, S. Humbert rectifie qu'il a fait ajouter 3 panneaux et non 2.

- **Vote** : La modification est acceptée par 32 oui et 1 abstention.

Page 5, dernier paragraphe, N. Beck, Municipal, précise que la subvention est de 50% au lieu de 40%.

- **Vote** : La modification est acceptée par 29 oui et 4 abstentions.

Page 6, 9ème paragraphe, D. Rochat rectifie que « ... une sensibilisation à ce sujet pourrait être faite afin de diminuer cet impact. » au lieu de « ... une taxe pourrait aussi être prélevée. »

- **Vote** : La modification est acceptée par 26 oui, 1 non et 6 abstentions.

La Présidente soumet le PV ainsi amendé au vote.

- **Vote** : Le PV tel qu'amendé est accepté par 30 oui et 3 abstentions.

T. Pasquier constate que la secrétaire résume les interventions et demande si des normes existent pour la rédaction des PV.

A. Gétaz répond qu'il n'y a pas de norme mais le Conseil peut demander des modifications validées ou non par le Conseil.

L. Schelling confirme qu'il n'existe pas de norme. Dans la pratique, certains PV notifient uniquement les décisions, d'autres notent le fil des discussions qui mènent aux décisions, c'est ce qu'elle fait, mais sans transcrire mot à mot les interventions.

La Présidente remercie L. Schelling pour son travail et A. Owen pour la relecture. Elle passe au point 5 de l'ordre du jour.

5. Rapport de gestion 2021 de la Municipalité. Rapport de la Commission de gestion et vote.

La Présidente passe la parole à S. Pécoud, Syndic, pour la lecture des conclusions du rapport de gestion municipale.

D. La Gioia, pour la Commission de gestion, lit le rapport.

La Présidente remercie les intervenants et ouvre la discussion.

Y. Schlup regrette que les conclusions de ce rapport de gestion de la Municipalité ressemblent à un règlement de comptes.

D. Renaud demande combien d'étage peut avoir une Tiny House.

J. Oldacre, Municipal, répond qu'elle ne peut avoir qu'un seul étage avec une mezzanine, mais il va vérifier la hauteur.

D. Rochat constate que le rapport de la Commission de gestion parle de diminution du nombre de EPT et demande pourquoi.

D. La Gioia répond que c'est le résultat de la restructuration comme expliqué dans le rapport.

J. Evershed confire qu'il y a eu des différences de calculs les années précédentes ; la Commission de gestion souhaite que dorénavant la Municipalité garde la même façon de calculer.

D. Rochat demande davantage de précisions dans la réponse à sa question.

Ch. Landeiro, Municipale, précise que le quota de personnes a changé pour la crèche et la cantine. Il y a moins de personnes à la cantine mais la présence de l'éducateur de l'équipe est renforcée.

R. Gagneux demande quel est le lien entre le PACom et la succession Christinet.

J. Oldacre explique qu'il y a plusieurs terrains dans la succession Christinet dont on ignore la valeur exacte avant la finalisation du PACom.

T. Pasquier demande des précisions sur la création d'une fondation pour la gestion de la crèche /UAPE.

Ch. Landeiro explique qu'il n'y a pas eu de décision concernant la création de la fondation dont le but est de dissocier les charges liées aux RH de la crèche des charges de l'administration communale. Les documents ont été remis à la Municipalité pour étude.

G. Strobino ajoute un complément à cette explication. La majorité des crèches ont déjà adopté ce statut juridique, soit en fondation ou en association selon la taille de la crèche.

Le Syndic informe l'assemblée que la Municipalité suit le vœu de la Commission en ce qui concerne les vacations.

D. La Gioia réitère que la Commission de gestion estime que les libellés actuels ne permettent pas de comprendre à quoi correspondent les heures de vacations.

Plusieurs conseillers s'accordent à dire que la phrase du rapport de la Commission sur les vacations « ... de mentionner des durées journalières plus cohérentes avec la réalité. » porte à confusion, D Renaud propose de l'amender en « ... mentionner des libellés plus précis sur la nature des travaux. »

Devant l'impossibilité d'amender un rapport, la Présidente propose de noter cette phrase comme un vœu.

- **Vote** : Cette proposition de vœu est acceptée par 30 oui et 3 abstentions.

Le Syndic réfute que les conclusions du rapport de gestion soient un règlement de comptes, il souligne que les Municipaux sortants ont beaucoup aidé les Municipaux actuels.

N. Beck informe l'assemblée que la Municipalité a bien identifié les problèmes du site internet. Il manquait de clarté dans la demande au fournisseur, mais il souligne que le changement de prestataire et les soucis du site sont dissociés.

La Présidente soumet le rapport de gestion 2021 de la Municipalité au vote.

- **Vote** : La gestion municipale pour l'exercice 2021 est acceptée à l'unanimité et décharge est donnée à la Municipalité et à la Commission de gestion.

La Présidente remercie la Municipalité et la Commission et continue au point 6 de l'ordre du jour.

6. Comptes 2021, Rapport de la Commission des finances et vote.

La Présidente propose de procéder comme les autres années, soit :

a. Présentation des comptes et du bilan par la Municipalité.
b. Lecture du rapport par la Commission des finances sans les commentaires.
c. Examen des comptes chapitre par chapitre (pages blanches) avec les commentaires de la Commission des finances.
d. Vote sur la totalité.

- **Vote** : Cette manière de procéder est acceptée par 32 oui et 1 abstention.

La Présidente passe la parole au Syndic. Ce dernier rend attentif à la page verte (cptes 5 de l'envoi électronique) qui démontre que les résultats avant amortissements sont bons, avec un bénéfice de CHF 1'055'416.83, nous laissant une certaine marge d'autofinancement.

P.-A. Rotzetta lit le rapport de la Commission des finances sans les commentaires ni les conclusions avec les recommandations.

La Présidente parcourt les comptes chapitre par chapitre.

Chapitre 1 Administration générale

P.-A. Rotzetta lit les commentaires sur les comptes *102.3002.00, 110.3100.00 110.3150.00, 110.3180.00* et *110.3520.00*.

Chapitre 2 Finances

P.-A. Rotzetta lit les commentaires sur les comptes *200.3521.00, 200.4221.00* et *200.4362.00*.

J. Evershed souhaite des précisions sur le compte *220.3320.00 Autres amortissements*.

Le Syndic explique qu'il s'agit d'un fonds, qu'une partie concerne les actions de la Romande Energie et l'autre la construction du chemin piétonnier de l'Ouche approuvée par un ancien préavis.

Chapitre 3 Domaines et bâtiments

P.-A. Rotzetta lit les commentaires sur les comptes *320.3143.00* et *322.3140.00*.

M. Pécoud souhaite des explications sur la différence avec AGFORS, si AGFORS est débiteur.

S. Humbert explique que c'est la variation du porte-monnaie, on peut retirer de l'argent de ce compte quand on veut et ajouter si besoin.

F. Gerber, boursière, précise que le résultat de l'exploitation est de CHF 17'052.= mais on a des coûts d'exploitation, d'où la différence. AGFORS exploite nos forêts et on a un compte de roulement.

D. Renaud ajoute que l'on paie à AGFORS au lieu de payer un garde forestier.

P.-A. Rotzetta lit les commentaires sur les comptes *351.3120.00, 351.4271.00* et *353.3140.00*.

Chapitre 4 Travaux

P.-A. Rotzetta lit les commentaires sur les comptes *410.3180.00, 430.3110.00, 430.3142.00, 430.3180.00, 440.3140.00, 450.3810.00, 460.3311.00* et *470.3147.00*.

Pas d'intervention.

Chapitre 5 Instruction publique et culte

Pas d'intervention ou commentaire.

Chapitre 6 Police

Pas d'intervention ou commentaire.

Chapitre 7 Sécurité sociale

P.-A. Rotzetta lit les commentaires sur les comptes *710.3525.00* et *710.3655.00*.

Chapitre 8 Services industriels

Pas d'intervention ou commentaire.

Ch. Landeiro précise qu'en 2021, il y a eu, tel qu'il figure dans le compte *710.4360 Remboursement tiers*, la participation de l'AISE d'un montant de CHF 11'865.00 pour le travailleur social de proximité.

Le Syndic, au nom de la Municipalité, demande que la Commission de finances explique ses deux propositions en page 1 du rapport.

P.-A. Rotzetta répond que le point 1 se référait à certains agissements dans le passé, qu'il n'est plus d'actualité.

D. La Gioia ajoute que dans le passé, l'argent qui n'a pas été dépensé pour un objet voté était utilisé pour d'autres choses.

B. Fevry, pour le point 2, explique que quand on fait un investissement qui dure plusieurs années, la part d'amortissement est sur toute la durée, qu'il y a une différence entre le financement et le coût.

Le Syndic répond que la Municipalité a procédé de cette manière et donne l'exemple du bâtiment Christinet.

En ce qui concerne la recommandation de « ... ne plus donner du cash d'une valeur importante aux collaborateurs ... » (page 4 du rapport), le Syndic demande à la Commission de lui donner un exemple.

D. Renaud informe qu'une somme de CHF 1'800.- est sortie et entrée le jour suivant.

Mme Gerber explique que la directrice de la crèche, Mme D'Ouche avait besoin de cet argent, elle a donc retiré cette somme et la comptable de la crèche a remboursé la Commune. Ceci a été fait avec la double signature.

D. Renaud informe l'assemblée que la Commission n'a pas eu cette réponse lorsqu'elle a posé la question.

A. Owen ajoute que la Commission n'avait pas d'information de la procédure, l'explication est claire à présent.

Ch. Landeiro, en complément d'information, ajoute que la crèche a ses comptes mais la directrice n'avait pas d'argent (espèces) pour divers achats. Elle ajoute que la directrice possède dorénavant une carte bancaire.

L. Schelling résume la situation : La Commune a servi de banque pour la crèche dans un moment où la responsable n'avait pas d'espèces ni de carte. Les libellés n'étaient pas clairs.

P.-A. Rotzetta lit les conclusions.

Sans d'autre intervention de l'assemblée, la Présidente soumet les comptes 2021 tels que présentés par la Municipalité au vote.

- **Vote** : Les comptes 2021 tels que présentés sont acceptés à l'unanimité et décharge est donnée à la Municipalité, à la boursière communale et à la Commission des finances.

La Présidente remercie l'ensemble des participants. Elle félicite Mme Gerber et la libère sous les applaudissements de l'assemblée. Elle passe au point 7 de l'ordre du jour.

7. Préavis municipal N°7/2022 : Demande d'approbation pour dépense imprévisible et exceptionnelle – Berges de La Serine. Rapport de la Commission des finances et vote.

La Présidente passe la parole à S. Humbert pour lire les conclusions du préavis, puis à D. Renaud pour lire le rapport de la Commission des finances.

La Présidente ouvre la discussion.

Sans intervention de l'assemblée, elle soumet le préavis municipal N°7/2022 au vote.

- **Vote** : Le préavis municipal N°7/2022 : Demande d'approbation pour dépense imprévisible et exceptionnelle – Berges de La Serine tel que présenté par la Municipalité est accepté à l'unanimité.

La Présidente remercie tous les acteurs de ce travail et procède aux élections statutaires.

8. Elections statutaires.

a) de la Présidente :

A. Gétaz passe la parole à F. Péry-Meylan, 2ème Vice-présidente qui lit l'article 12 du règlement du Conseil communal :

« Le président, le ou les Vice-présidents et le Secrétaire sont nommés au scrutin individuel secret. »

A. Gétaz se représente.

- **Vote** : A. Gétaz est réélue Présidente par acclamation.

b) du 1er Vice-Président :

La Présidente réélue remercie l'assemble et reprend la parole. Le poste du 1er Vice-président est vacant depuis mars 2022. P.-A. Rotzetta se présente.

- **Vote** : P.-A. Rotzetta est élu 1er Vice-Président par acclamation.

c) de la 2ème Vice-Présidente :

F. Péry-Meylan se représente

- **Vote** : F. Péry-Meylan est réélue 2ème Vice-présidente par acclamation.

d) des 2 scrutateurs :

P.-A. Gétaz et A. Owen se représentent.

- **Vote** : P.-A. Gétaz et A. Owen sont réélus scrutateurs par acclamation.

e) des scrutateurs suppléants :

G.-A. Suter se représente. Excusé ce soir, M. Leuba a soumis sa candidature par écrit.

- **Vote** : G.-A. Suter et M. Leuba sont réélus scrutateurs suppléants par acclamation.

f) de la Commission de gestion :

D. La Gioia explique brièvement le travail de cette commission.

J. Evershed, A. Margonis, D. La Gioia, K. Michalak-Arpin et A. Jacot-Descombes se portent candidats.

- **Vote** : J. Evershed, A. Margonis, D. La Gioia, K. Michalak-Arpin et A. Jacot-Descombes sont élus par acclamation.

g) de la Commission des finances :

P.-A. Rotzetta explique brièvement le travail de cette commission.

Les membres sortants B. Cheval et D. Renaud ne se représentent pas. Excusé ce soir, Ch. Sudan a soumis sa candidature par écrit. A. Owen, P.-A. Rotzetta, B. Fevry et L. Finkelstein se portent candidats également.

- **Vote** : A. Owen, P.-A. Rotzetta, B. Fevry, L. Finkelstein et Ch. Sudan sont élus par acclamation.

La Présidente remercie tous les élus pour leur engagement et continue au point 9 de l'ordre du jour.

9. Communications des délégués aux associations.

G. Strobino, délégué à la crèche, commente son rapport annuel de la crèche. En bref, tout va très bien.

A. Pécoud a assisté à l'assemblée des délégués de l'APEC. Les préavis de l'étude de la nouvelle STEP et les comptes 2021 ont été acceptés. Il ajoute que le rapport de gestion peut être consulté sur le site www.apec-gland.ch

On y apprend notamment qu'il y a beaucoup d'eaux claires parasites dans les eaux usées. Par ailleurs140 tonnes de déchets ont été éliminés des eaux. Il est fortement conseillé de ne pas jeter des cotons tiges, lingettes, tampons, médicaments, etc., dans les toilettes.

Il informe aussi que la commune de Prangins s'est raccordée à la STEP de Nyon dans l'urgence. Quant à la construction de la nouvelle STEP, la mise à l'enquête est en cours.

E. Epple a remplacé P.-A. Rotzetta a la séance du Conseil intercommunal de Région de Nyon. Il recommande de consulter le site : https://regiondenyon.ch

D. Rochat a été assermenté délégué à l'AISE. Les comptes et gestion 2021 ont été acceptés. Il y avait également des préavis pour l'achat de 31 écrans interactifs pour les élèves du primaire et de 3 portakabins pour Duillier.

La Présidente remercie les délégués et continue au dernier point de l'ordre du jour.

10. Divers et propositions individuelles.

D. Renaud regrette la décision de démission de Ch. Landeiro, la remercie pour son travail à la commune et lui souhaite de trouver sa voie.

Le Club Vollotaz accueille les Vaulis autour de sa roulotte installée au pied des bois le dimanche 19 juin.

La Municipalité réfléchira au changement des jours d'ouverture du centre de tri.

L'amicale des sapeurs-pompiers organisera les activités du 1er août.

Les nouvelles tenancières de l'auberge attendent encore quelques confirmations avant de communiquer la date de la réouverture de l'auberge.

Pour répondre à la question de T. Pasquier, le Syndic précise que les questions des commissaires devront être transmises au greffe qui les regroupera pour ensuite transmettre aux Municipaux concernés.

N. Beck va contrôler les informations sur le site pour les mises à jour.

F. Péry-Meylan a bien aimé les comptes mais en regrette la forme. Elle rappelle que la Municipalité avait accepté d'imprimer en recto-verso et de supprimer la couverture en plastique.

Le Syndic répond que l'information avait été donnée à l'imprimeur l'année passée mais pas répétée cette année.

P.-A. Rotzetta demande si l'éducateur de l'UAPE peut travailler pour la crèche.

Ch. Landeiro dit que c'est possible moyennant une demande de prestation.

F. Péry-Meylan demande si les fontaines sans chlore servent à abreuver des personnes ou des animaux et s'il est possible de laisser les algues et y mettre des poissons.

S. Humbert répond que certaines personnes aimeraient que les fontaines soient propres et nettes ; adopter un entretien sans chlore est meilleur pour l'environnement mais demande plus de travail.

E. Epple, remarque que les employés ne tondent plus les espaces verts et demandent s'ils ont du temps pour faire autre chose.

S. Humbert répond qu'ils seront occupés en août pour faucher avec la motofaucheuse ce qui prend plus de temps. Tout ceci est à évaluer en fin d'année.

Ch. Clerc remercie la Municipalité pour l'organisation des activités et la sortie annuelle des aînés.

G.-A. Suter demande des précisions sur le problème de visibilité.

S. Humbert répond que la visibilité des croisements ne doit pas être diminuée, si les conseillers constatent un problème, ils peuvent lui adresser un courriel avec copie au greffe.

Au nom du Conseil, la Présidente remercie Ch. Landeiro pour son travail et lui souhaite bon vent.

Elle remercie les conseillères/ers pour sa réélection et la confiance accordée. Elle remercie également la Municipalité pour le partage du verre de l'amitié et aux bonnes âmes d'aménager la salle pour cela.

Le Syndic invite l'assemblée à prendre le verre de l'amitié pour clôturer cette année haute en couleur et en émotion. Tous les membres du Conseil prêtent main forte pour aménager la salle à cette fin.

La séance est levée à 22h55.

Le Vaud, le 14 août 2022

Pour le Conseil Communal

CONSEIL COMMUNAL DE LE VAUD

Ariane Gétaz
Présidente

Lin Schelling
Secrétaire